

# L'Afrique

**Christian Bardot, Julien Favre, Bruno Jégou, Frank Paris, Amandine Touitou**

ISBN : 978-2-7440-7347-2

---

## Chapitre 8 – Les ressorts des conflits

### Fiche 1 - La conférence de Berlin et le « partage de l'Afrique »

La conférence de Berlin se réunit de novembre 1884 à février 1885. Son but n'est pas tant, comme on l'a dit, de « découper » l'Afrique que de fixer les modalités de son partage (Brunschwig, 1971). La conférence élabore le Code des bons usages pour les prises de possession des territoires côtiers : toute puissance établie sur une côte africaine pourra en revendiquer l'arrière-pays jusqu'à ce qu'elle rencontre la zone d'influence d'une autre puissance. L'annexion supposant une notification immédiate aux autres puissances pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits, et l'exercice d'une « autorité suffisante » sur ledit territoire par la puissance conquérante.

### Fiche 2 - Les deux Grands et les conflits africains : l'exemple de l'Afrique australe

L'évolution de l'Afrique australe est très représentative des interventions des deux Grands sur le continent au temps de la « guerre fraîche ».

La chute de l'Empire portugais en 1974-1975 met aux prises des régimes ouvertement socialistes, comme l'Angola ou le Mozambique, et des États soutenus par les États-Unis, comme l'Afrique du Sud et les pays dans son orbite : la Namibie, le Botswana, les deux Rhodésie.

Washington apporte de fait son soutien au régime sud-africain pendant plus de quarante ans en dépit des condamnations de l'apartheid par l'opinion internationale : l'Afrique du Sud est considérée comme le dernier rempart dans la théorie des dominos, de plus l'African National Congress (ANC) procommuniste de Mandela constitue un risque en cas de victoire. Ces deux facteurs contribueront non seulement à la mise à l'écart de l'ANC, mais également à l'obtention par le gouvernement de Pretoria d'importants crédits de la part du FMI et de la Banque mondiale ainsi qu'à l'aide de la France et d'Israël en matière nucléaire.

Dans le même temps, les Occidentaux et l'Afrique du Sud financent des groupes en rébellion avec les pouvoirs socialistes établis dans les États voisins : l'Angola proclame son indépendance en 1975 et connaît une guerre civile où s'affrontent le MPLA, qui reçoit l'aide financière de l'URSS et le renfort de troupes cubaines, le FLNA, soutenu par le Congo et l'Afrique du Sud, et l'UNITA, soutenu par les États-Unis et l'Afrique du Sud, ces trois groupes menant une lutte armée pour le pouvoir. Cette guerre civile meurtrière va durer jusqu'à la fin de la guerre froide avec le retrait en 1991 des dernières troupes cubaines. Cela dit, en 1992 après des élections contestées, les combats ont repris et ont duré jusqu'en 2002.

## Fiche 3 - La « Françafrique » : un néocolonialisme à la française

### a. Genèse et fonctionnement

Dans le réseau des relations internationales tissé par chaque nouvel État, les anciens pays colonisateurs conservèrent le plus souvent une place privilégiée qui s'exprimait par l'adoption de leur langue et le maintien des zones monétaires. Les transferts de souveraineté se doublèrent d'actes diplomatiques établissant les bases des relations futures, soit au sein d'une communauté, soit dans un cadre bilatéral. Dans le cas de la France, c'est cette deuxième approche qui fut retenue et qui aboutit à la signature de près de cent quarante accords d'aide et de coopération avec les nouveaux États d'Afrique subsaharienne au début des années 1960.

Cette politique de coopération mise en place par la république du général de Gaulle relève du « domaine réservé » : la politique de « coopération », tout comme les Affaires étrangères ou la Défense font partie des prérogatives du chef de l'État et de lui seul. C'est Jacques Foccart qui est chargé entre 1960 et 1974 d'organiser les réseaux entre la France et l'Afrique en tant que secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches. On utilise, pour désigner cette relation privilégiée caractérisée par de nombreux réseaux plus ou moins cachés, le terme de « Françafrique ».

Les intérêts pour la France à maintenir une dépendance qui ne dit pas son nom sont multiples :

- Il s'agit tout d'abord de perpétuer son rôle de grande puissance sur la scène internationale : en s'attachant les nouveaux États africains, la France dispose d'alliés de poids du fait de leur nombre aux Nations unies.
- Il s'agit ensuite d'assurer aux firmes françaises la continuité (voire la primauté) dans l'accès aux matières premières du continent : dans la mesure où les indépendances se sont souvent déroulées sous le signe de revendications nationales, le risque était grand de voir se multiplier les nationalisations ou la conclusion de contrats comprenant des clauses de « nation la plus favorisée » avec d'autres pays que la France.
- Enfin, dans le cadre des relations internationales marquées par la guerre froide, la France agit comme sous-traitante des États-Unis pour maintenir l'Afrique francophone dans la mouvance anticommuniste. En effet, par-delà la politique d'indépendance nationale menée par de Gaulle, la France ne sort en aucun cas de l'orbite occidentale, mais l'attachement des nouveaux États africains à la France constitue un atout de poids dans l'opposition gaullienne au puissant allié américain.

La mise en place de la « Françafrique » contraint à s'assurer de l'allégeance des nouveaux régimes africains. Pour cela, la France a soutenu des hommes politiques dans leur accession au pouvoir ou a contribué à les y maintenir, même lorsque ceux-ci étaient des dictateurs notoires, notamment par le cautionnement de fraudes électorales massives : c'est le cas de Jean Bédel Bokassa (Centrafrique), de Joseph Mobutu (République démocratique du Congo [RDC], ex-Zaïre), de Gnassingbé Eyadéma (Togo)... D'autres ont été écartés ou déposés s'ils affichaient leur opposition à cette logique.

### b. « De la Françafrique à la Mafrafrique » (F.-X. Verschave, 2004) : des réseaux politico-financiers puissants

La Françafrique ne se limite pas au domaine politique, elle touche le domaine économique et financier et contribue à perpétuer une politique commerciale protectionniste grâce au système du franc CFA (Communauté française d'Afrique) en vigueur dans des organisations régionales héritées de l'Afrique équatoriale française (AEF) et de l'Afrique occidentale française (AOF). Ces organisations, comme le CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), ont pour but de développer et d'harmoniser la politique économique des États membres et de mettre en place un marché commun dont la monnaie est le franc CFA. Elles constituent de fait une véritable chasse gardée pour les entreprises françaises, particulièrement celles travaillant dans l'extraction et l'exploitation des matières premières, dans le bâtiment et la construction d'infrastructures d'équipement. On estime qu'aujourd'hui, environ trois mille entreprises françaises sont implantées en Afrique subsaharienne, dont mille huit cents sont des filiales de grands groupes, tels qu'Elf-Total (pour l'exploitation des hydrocarbures au Gabon, au Cameroun, au Congo-Brazzaville, au Nigeria, en Angola), Bouygues (très présente en Côte d'Ivoire pour la construction et la gestion des services publics), Bolloré (avec soixante-dix sociétés de transports et logistique implantées dans trente-cinq pays africains et en situation de quasi-monopole dans nombre d'entre eux), Areva (énergie nucléaire et retraitement, qui a réalisé 8 % de son chiffre d'affaires de 2007 sur le continent africain, à travers l'extraction de l'uranium au Niger et au Gabon), Castel... L'implantation de ces grandes entreprises, parfois publiques comme Elf par le passé, permet à la France de s'assurer l'approvisionnement en ressources stratégiques comme le pétrole ou l'uranium, mais contribue également à son propre développement en créant de nombreux emplois expatriés particulièrement bien rémunérés. De plus, elles sont le vecteur de flux financiers occultes et mutuels entre les États africains et la France par le biais de commissions et de détournements servant à financer des partis politiques en Afrique et en France ou, tout simplement, ayant pour but l'enrichissement personnel dont le produit est placé dans des paradis fiscaux.

### c. Omar Bongo, le Gabon et la V<sup>e</sup> République : une histoire longue de quarante ans

Les relations établies avec le Gabon résument à elles seules les rouages de la Françafrique. Le Gabon est un pays riche en ressources naturelles : bois, or, manganèse, uranium, et surtout pétrole. Avec une production (en

déclin) de plus de dix millions de tonnes, l'économie du Gabon est largement orientée vers la production et l'exportation pétrolière, qui sont à l'origine de 45 % du PIB, de 78 % des recettes d'exportation et de 62 % des recettes budgétaires sur la période 2000-2004 (PNUD). Or, malgré cette réussite économique, le taux de pauvreté reste élevé (33 % pour la moyenne nationale) et l'IDH (0,677 en 2005, soit 98<sup>e</sup> rang mondial) révèle un décalage de quarante-trois places par rapport à son classement mondial basé sur le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat. De plus, le Gabon est sous la tutelle du FMI dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel. Ce décalage et l'ampleur de la pauvreté par rapport à la richesse du pays sont largement le fait d'une mauvaise redistribution des dividendes issus de la rente pétrolière, de l'inefficacité et du manque de transparence des dépenses publiques.

Le groupe Elf Aquitaine, société d'État née en 1967 (privatisée en 1994 puis reprise par Total), réalise en 2006 36 % de la production pétrolière du Gabon. Le groupe est à l'origine dirigé par Pierre Guillaumat, également fondateur de la Direction générale des services spéciaux (DGSS) et un temps ministre des Armées sous de Gaulle. De nombreux fonctionnaires des services secrets sont contractualisés officiellement au sein du groupe afin de sécuriser ce qui constitue une priorité stratégique pour le gouvernement français après la perte de l'Algérie : un approvisionnement sûr en pétrole. La même année, en 1967, Omar Bongo accède au pouvoir à la suite du décès du premier président du Gabon indépendant, Léon M'Ba. C'est Jacques Foccart (« Monsieur Afrique ») qui appuie l'accession au pouvoir d'Omar Bongo, vice-président et bras droit du président défunt. Omar Bongo, ancien agent des services secrets français, fonde alors le Parti démocratique gabonais, instrument d'un régime dictatorial au parti unique jusqu'en 1990. L'attachement du président à la France ne s'est jamais démenti en dépit des changements et alternances politiques ; Omar Bongo reste aujourd'hui à la tête du pays et a donc connu et entretenu de bons rapports avec tous les présidents de la V<sup>e</sup> République.

Le Gabon est un élément clé dans la Françafrique : c'est à partir de cette base qu'Elf a étendu ses ramifications et pris part économiquement et politiquement à la vie des États africains. Au Nigeria, où la firme cherche à compromettre les intérêts pétroliers des compagnies anglo-saxonnes, au Tchad, en Angola, où elle finança de concert le régime marxiste de Luanda et la guérilla de Jonas Savimbi, au Cameroun, où elle porta au pouvoir Paul Biya au début des années 1980 afin de contenir la communauté anglophone du pays, Elf mène sa propre diplomatie avec la bénédiction des autorités françaises. Des sommes considérables sont versées chaque année sur des comptes suisses à des intermédiaires opérant pour le compte des chefs d'État africains concernés.

Lorsque l'affaire Elf éclate en 1994, un très vaste réseau de corruption est mis au jour : commissions versées pour l'obtention de contrats pétroliers, achat du pétrole à des prix dérisoires et détournements de fonds servant à l'enrichissement personnel des dirigeants de l'entreprise, d'hommes politiques français et africains de premier plan, au financement de partis politiques français, de guerres civiles en Afrique... Et ses liens avec d'autres affaires comme celle des « frégates de Taiwan » ont contribué à lever le voile sur la face cachée de la Françafrique.

#### Fiche 4 - La symbolique d'un drapeau africain

*Figure 4 - Le drapeau de la République centrafricaine*



Les couleurs choisies sont porteuses à la fois de la continuité et de l'émancipation : le drapeau de Centrafrique mêle le rouge, le jaune et le vert, couleurs du mouvement panafricain, au bleu-blanc-rouge du drapeau français. La bande rouge orientée verticalement constitue le lien entre ces deux appartenances, mais symbolise également le sang versé pour l'indépendance.

## Fiche 5 - Les proto-États précoloniaux en Afrique de l'Ouest

- L'Empire songhaï centré sur Tombouctou, capitale des échanges transsahariens, connu son apogée au XVI<sup>e</sup> siècle : il avait alors soumis de nombreux royaumes vassaux qui s'étendaient de l'actuel Tchad jusqu'au fleuve Sénégal.
- Le royaume de Bornou, connu pour sa longévité (du IX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle), a été fondé autour des rives du lac Tchad et tirait une partie de sa prospérité du trafic d'esclaves avec l'Orient et la Méditerranée.
- Le royaume d'Abomey, structuré au XVII<sup>e</sup> siècle, enrichi lui aussi par le trafic d'esclaves destinés à la traite atlantique, atteint son apogée au XIX<sup>e</sup> siècle et fournira une lutte acharnée contre la colonisation française.

## Fiche 6 - Yamoussoukro, nouvelle capitale de l'État ivoirien : sens et enjeux

Abidjan était en 1960 à la fois la capitale économique et politique de la Côte d'Ivoire. Le changement de capitale fut très tôt une volonté du premier président Houphouët-Boigny. Si l'on peut lire dans ce transfert la volonté d'un homme de marquer l'histoire de son pays par un ambitieux projet offrant d'importantes retombées économiques au bénéfice de sa région d'origine (et de son ethnie), l'acte traduit aussi la nécessité d'une réappropriation du territoire. En effet, la nouvelle capitale, Yamoussoukro, se situe à l'intérieur des terres, presque au centre de gravité de la Côte d'Ivoire et permet donc de « recentrer » l'organisation spatiale du pays, jusqu'alors polarisée par le littoral et le port d'Abidjan. Plus symboliquement, Yamoussoukro porte le nom de la reine du peuple baoulé, Yamouso ; elle s'inscrit donc dans l'histoire africaine et rompt avec les précédentes capitales qui étaient des choix exclusifs du colonisateur.

## Fiche 7 - Corruption et criminalité en Afrique : culture, politique, économie et société

La corruption concerne dans des proportions diverses mais souvent étendues toute l'Afrique subsaharienne. On entend par corruption le fait de détourner une interaction entre deux ou plusieurs personnes dans le but d'en tirer un avantage matériel ou des prérogatives nouvelles. On peut distinguer la corruption active, dont se rend coupable la personne qui propose une rétribution en échange d'un service ou d'une bienveillance, de la corruption passive, qui est le fait de celui qui reçoit cette rétribution et accorde sa protection ou fait jouer ses influences afin d'obtenir l'objet recherché.

En Afrique, les activités se rapportant à la corruption se nourrissent de codes moraux et politiques et de représentations culturelles qui contribuent à les légitimer. Dans le répertoire des contes issus de la tradition orale, la figure du décepteur est centrale : le terme vient du verbe latin *deceptere*, tromper. Le décepteur est un personnage petit et rusé qui se définit par son adresse à tirer parti des circonstances. L'acteur politique ou économique emprunte fréquemment les traits du décepteur et est perçu comme un criminel héroïque car malin. Ainsi, la perception de la corruption relève fondamentalement de sa représentation culturelle. Alors que certaines activités sont perçues comme délictueuses au regard de la morale occidentale ou du droit international, leur gravité peut être relativisée dans la culture africaine.

Cette tolérance, ajoutée au contexte de crise économique et de sous-développement que connaît le continent est à l'origine d'un florissant système d'économie parallèle : de la production légale de marchandises devenue illégale dans la mesure où elle se cache pour échapper aux diverses taxes à l'abus d'une fonction officielle dont on tire un revenu complémentaire, ces activités participent du « système D », de la débrouillardise, de la ruse.

L'intolérance naît seulement lorsque le système de redistribution se grippe, lorsque les possibilités de trouver des revenus s'amenuisent alors que les dirigeants, eux, continuent à profiter de diverses mannes bien plus rémunératrices et qui ne ressortent pas de l'activité délictuelle mais bien criminelle : crimes économiques avérés tels que le faux-monnayage, détournement d'argent public à grande échelle, usage illégitime de la violence d'État, production ou cautionnement de trafics illicites (cannabis, héroïne, diamants...). « Le poisson pourrit par la tête », dit le proverbe africain.

Afin d'évaluer le niveau de corruption des États, l'ONG Transparency International a mis au point un indice de perception de la corruption : celui-ci mesure la perception du niveau de corruption dans l'administration publique et la classe politique à partir de sondages et d'enquêtes menés par des organismes indépendants. Aux dernières places du classement se trouvent la Somalie (180<sup>e</sup> et dernier pays), le Soudan, la Guinée, le Tchad (173<sup>e</sup>), la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo (171<sup>e</sup>), le Zimbabwe (166<sup>e</sup>). Le rapport 2008 met en évidence le « cercle vicieux liant pauvreté, faillite des institutions et corruption » : les pays pauvres sont les plus affectés par la corruption, mais cette corruption aggrave en retour leur situation et compromet la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. On estime que le coût de la corruption pourrait renchérir de trente-cinq milliards de dollars le montant des investissements nécessaires pour atteindre ces objectifs.